

SCI LEI TRAVEISSO
Société Civile Immobilière
10 rue du 8 mai 1945
95320 SAINT LEU LA FORET
R.C.S. PONTOISE 532 288 347

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 novembre,
A 10h00,

Les associés de la société « **SCI LEI TRAVEISSO** », société civile immobilière, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par les associés de la Société.

Tous les associés sont présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel LHOMME, en sa qualité de gérant,

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Agrément de Madame Laurence BERTRAND épouse LHOMME en tant qu'associée et gérante
- Régularisation des formalités auprès du Greffe de la répartition du capital suite à acte de changement de régime matrimonial en date du 20 décembre 2019 et acte de partage du 03 octobre 2020.
- Modifications statutaires
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, aux fins de régularisation des formalités non déclarées au Greffe, décide d'agréer selon l'ARTICLE 13 des statuts, Madame Laurence LHOMME en qualité d'associée et en qualité de gérante suite à l'acte de changement de régime matrimonial en date du 20 décembre 2019 à compter du 03 octobre 2020 . Et en conséquence de modifier l'article 57 des statuts comme suit :

Monsieur Michel LHOMME et Madame Laurence LHOMME sont nommés gérants de ladite société pour une durée non limitée (...)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, aux fins de régularisation des formalités non déclarées au Greffe, décide de modifier la répartition du capital suivant acte de changement de régime matrimoniale reçu par Maître Éric LEBRUN, Notaire à Vigny, en date du 20 décembre 2019 et de l'acte de partage en date du 03 octobre 2020 comme suit :

- Monsieur Michel LHOMME et Madame Laurence LHOMME propriétaire de 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 250

Total des parts composant le capital social : 250 parts

Constat du retrait de Mme Sylvie LHOMME en tant qu'associée à compter du 03/10/2020.

Et en conséquence de modifier l'article 7 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« (...) - Monsieur Michel LHOMME et Madame Laurence LHOMME, propriétaire de 250 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 250.

Total des parts composant le capital social : 250 parts »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.



L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Gérants.

Monsieur Michel LHOMME


Certificatrice

Madame Laurence LHOMME

« Bon pour acceptation des fonctions
de gérante »

Bon pour acceptation
des fonctions de
gérante.

Madame Sylvie LHOMME

Représentée par M^{me} ERIC LEBRUN.



